



**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public
de l'eau potable**
-Exercice 2022-

Consultable sur le site <https://www.valeyrieux.fr/au-quotidien/eau-et-assainissement/>

Sommaire

Préambule.....	4
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	5
1.1 Le territoire desservi :	5
1.2 Le mode de gestion du service	6
1.3 La population desservie et volumes consommés.....	7
1.4 La ressource en eau	8
2. LA TARIFICATION DE L'EAU	8
2.1 Les modalités de tarification	8
2.2 Les taxes et les redevances	9
2.3 Facture type pour 120 m ³	9
2.4 Les divers frais d'accès au service.....	10
2.5 Les recettes du service	10
3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	10
3.1 La qualité de l'eau	10
3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212).....	11
3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGP) (P103.2B).....	16
3.4 Les indicateurs de rendement du réseau de distribution (P104.3) et (P106.3)	17
a) Rendement de réseau	18
b) L'indice linéaire des pertes	21
4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	22
4.1 Les études et travaux en 2022	22
4.2 La programmation sur 2023 – Les nouvelles opérations.....	23
4.3 L'état de la dette	24
NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU	25

Préambule

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, est élaboré et publié en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 modifiés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007.

Les chiffres situés dans ce rapport ont été relevés dans les Rapports Annuels du Délégué de 2022.

Ces chiffres sont également utilisés pour compléter le SISPEA (Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

Eléments de contexte :

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1^{er} janvier 2014 de la fusion des Communautés de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville.

Elle compte 29 communes membres depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil communautaire compte 51 membres, qui, par leurs délibérations prises en séance du Conseil communautaire, conditionnent et réglementent les affaires de la Communauté de communes.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard -créée en 2003 et composée de 14 communes membres- avait au 31 décembre 2013, les compétences eau et assainissement. Elles étaient exercées précédemment, par délégation, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dorne.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes Val'Eyrieux assure, sur l'ensemble du territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Gestion du service :

Jusqu'en 2019, deux modes de gestion coexistaient : la gestion directe et la gestion déléguée. Depuis le 1^{er} janvier 2020, Val'Eyrieux a fait le choix de confier à un délégué de service public, la société SAUR, l'ensemble de la gestion d'exploitation des installations ainsi que les relations avec les usagers, sous la surveillance régulière de la Communauté de communes.

En 2022, la société SAUR assure la gestion de 3 contrats pour l'ensemble du territoire :

- 1- Devesset
- 2- Rochepaule
- 3- Et un contrat regroupant toutes les autres communes que nous nommons dans ce rapport : « contrat principal ». A savoir : Accons, Albon d'Ardèche, Arcens, Belsentes, Chanéac, Dornas, Issamoulenc, Jaunac, Lachapelle sous Chanéac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Mars, St Agrève, St Andéol de Fourchades, St André en Vivarais, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous le Cheylard, St Clément, St Genest Lachamp, St Jean Roure, St Jeure d'Andaure, St Julien d'Intres, St Martin de Valamas, St Michel d'Aurance et St Pierreville.

Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés par Val'Eyrieux.

Le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge des compétences eau potable, assainissement et GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est M. Florent DUMAS depuis le 9/07/2020, date du Conseil d'installation du nouveau Conseil communautaire.

Chaque commune est représentée au sein de la commission consultative « eau et assainissement, milieux naturels, GEMAPI » par un délégué (liste à jour du 31/08/2023) :

COMMUNES	NOM	Prénom
ACCONS	CHAUSSINAND	Michel
ALBON D'ARDECHE	BACONNIER	Alain
ARCENS	CHANUT	Nathalie
BELSENTES	LADREYT	André
CHANEAC	ROCHETTE	Didier
DEVESSET	ROCHE	Etienne
DORNAS	HODIMONT	Vincent
ISSAMOULENC	BESSON	Charly
JAUNAC	VANEL	Nicolas
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	LAFFONT	Alexandre
LE CHAMBON	FAURE	Jean-Pierre
LE CHEYLARD	SERRE	Denis
MARIAC	BERNARD	Wilfried
MARS	MUNIER	Francis
ROCHEPAULE	DELORME	Pascal
ST AGREVE	GAUTHIER	Christophe
ST ANDEOL DE FOURCHADES	NURY	Serge
ST ANDRE EN VIVARAIS	CAVROY	Antoine
ST BARTHELEMY LE MEIL	HUBAC	Maxime
ST CHRISTOL	HUBAC	Christophe
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	ACHARD	Natalie
ST CLEMENT	RIFFARD	Steven
ST GENEST LACHAMP	SENO	Yves
ST JEAN ROURE	ROUSSET	Daniel
ST JEURE D'ANDAURE	FARRE	Aline
ST JULIEN D'INTRES	DESESTRES	Raphaël
ST MARTIN DE VALAMAS	COSTE	René
ST MICHEL D'AURANCE	ROCHE	Jérôme
ST PIERREVILLE	BERTHIAUD	Christian

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Le territoire desservi :



29 communes, étendues sur 510 km²,

- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivelés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de la commune de Belsentes et jusqu'à 1309 m d'altitude à l'ouest de la commune de St Clément,

- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,

- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas,

- De la forêt sur l'ensemble du territoire,

- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, bases de loisirs et activités sportives.

1.2 Le mode de gestion du service

Le tableau ci-dessous présente la durée des 3 contrats. Ainsi, au 31/08/2023, Devesset et Rochepaule seront rattachés au contrat principal.

Contrats	Communes	Date contrat	Durée	Echéance
PRINCIPAL	ACCONS	01/01/2020	10 ans	31/12/2029
	ALBON D'ARDECHE			
	ARCENS			
	BELSENTES			
	CHANEAC			
	DORNAS			
	ISSAMOULENC			
	JAUNAC			
	LACHAPELLE SOUS CHANEAC			
	LE CHAMBON			
	LE CHEYLARD			
	MARIAC			
	MARS			
	ST AGREVE			
	ST ANDEOL DE FOURCHADES			
	ST ANDRÉ EN VIVARAIS			
	ST BARTHELEMY LE MEIL			
	ST CHRISTOL			
	ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD			
	ST CLEMENT			
	ST GENEST LACHAMP			
ST JEAN ROURE				
ST JEURE D'ANDAURE				
ST JULIEN D'INTRES				
ST MARTIN DE VALAMAS				
ST MICHEL D'AURANCE				
ST PIERREVILLE				
COMMUNAL	DEVESSET	25/05/2012	11 ans	31/08/2023
	ROCHEPAULE	20/06/2012	11 ans	31/08/2023

1.3 La population desservie et volumes consommés

Contrats	Communes	Pop. totale	Nbre abonnés		Evolution %	Consommation en m ³ (VP232)		Evolution %	Moyenne / abonné en m ³ / an	
		INSEE 2020	(VP056)			(volume comptabilisé au compteur des abonnés)			(VP231)	
			2021	2022		2021-->2022	2021		2022	2021-->2022
PRINCIPAL	ACCONS	385	209	208	-0,48%	9 364	14 738	57,39%	45	71
	ALBON D'ARDECHE	164	155	149	-3,87%	3 815	6 006	57,43%	25	40
	ARCENS	388	284	286	0,70%	15 479	21 376	38,10%	55	75
	BELSENTES	575	313	316	0,96%	13 527	18 732	38,48%	43	59
	CHANEAC	266	196	195	-0,51%	7 347	9 699	32,01%	37	50
	DORNAS	214	231	232	0,43%	5 699	9 735	70,82%	25	42
	ISSAMOULENC	93	107	107	0,00%	3 485	5 737	64,62%	33	54
	JAUNAC	125	60	62	3,33%	3 768	4 718	25,21%	63	76
	LACHAPELLE SOUS CHANEAC	169	135	136	0,74%	5 864	6 317	7,73%	43	46
	LE CHAMBON	59	87	87	0,00%	1 203	3 144	161,35%	14	36
	LE CHEYLARD	3004	1960	1959	-0,05%	116 296	138 563	19,15%	59	71
	MARIAC	567	357	366	2,52%	21 326	21 955	2,95%	60	60
	MARS	266	240	238	-0,83%	13 558	14 752	8,81%	56	62
	ST AGREVE	2409	1466	1484	1,23%	91 999	94 904	3,16%	63	64
	ST ANDEOL DE FOURCHADES	57	34	32	-5,88%	682	1 436	110,56%	20	45
	ST ANDRE EN VIVARAIS	211	113	112	-0,88%	6 678	6 432	-3,68%	59	57
	ST BARTHELEMY LE MEIL	206	157	155	-1,27%	7 401	7 276	-1,69%	47	47
	ST CHRISTOL	105	114	111	-2,63%	3 993	4 544	13,80%	35	41
	ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	216	120	120	0,00%	9 521	8 277	-13,07%	79	69
	ST CLEMENT	90	85	86	1,18%	7 670	8 719	13,68%	90	101
	ST GENEST LACHAMP	115	96	96	0,00%	3 190	3 945	23,67%	33	41
	ST JEAN ROURE	253	131	131	0,00%	4 659	5 275	13,22%	36	40
	ST JEURE D'ANDAURE	95	95	94	-1,05%	3 148	3 986	26,62%	33	42
	ST JULIEN D'INTRES	313	272	271	-0,37%	13 162	9 715	-26,19%	48	36
	ST MARTIN DE VALAMAS	1131	773	766	-0,91%	36 880	43 569	18,14%	48	57
	ST MICHEL D'AURANCE	285	159	158	-0,63%	8 408	9 589	14,05%	53	61
	ST PIERREVILLE	519	314	312	-0,64%	18 179	21 291	17,12%	58	68
	DEVESSET	307	307	310	0,98%	23 254	30 510	31,20%	76	98
ROCHEPAULE	247	162	163	0,62%	7 733	9 236	19,44%	48	57	
TOTAL		12 834	8 732	8 742		467 288	544 176		54	62

1.4 La ressource en eau

Contrats	Nbre de captages *	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau 2020 (km) (VPo77)	Linéaire de réseau 2021 (km) (VPo77)	Linéaire de réseau 2022 (km) (VPo77)
CONTRAT PRINCIPAL	92- (123)	123	519	524	545
DEVESSET	2 - (3)	6	42	42	42
ROCHEPAULE	3 - (3)	5	18	18	18
Total	97 - (129)	134	580	584	605

* : le nombre de captage correspond au nombre de zone de captage. Une zone de captage peut comprendre plusieurs sources. Le nombre de sources est indiqué entre parenthèse.

2. LA TARIFICATION DE L'EAU

2.1 Les modalités de tarification

Référence des données de la part de la collectivité (abonnement et consommation) : délibération 2021-1004006 du conseil communautaire du 04/10/2021.

CONTRATS	TARIFS (VP.191-CCVE) (VP.190-délégataire)	2021		2022 (tarif au 1/01/2022)		Prix au m ³ TTC (hors redevance agence de l'eau) - calcul 2021		Prix au m ³ TTC (hors redevance agence de l'eau) - calcul 2022	
		MONTANT HT				pour 60 m ³	pour 120 m ³	pour 60 m ³	pour 120 m ³
CONTRAT PRINCIPAL	Abonnement part CCVE	55,00 €	55,00 €			3,271 €	2,347 €	3,342 €	2,402 €
	Abonnement part SAUR	50,00 €	51,85 €						
	Conso part CCVE	0,36 €	0,36 €						
	Conso part SAUR	0,99 €	1,0266 €						
ROCHEPAULE	Abonnement part CCVE	55,00 €	55,00 €			3,592 €	2,564 €	3,592 €	2,564 €
	Abonnement part SAUR	61,92 €	61,92 €						
	Conso part CCVE	0,60 €	0,60 €						
	Conso part SAUR	0,8556 €	0,8556 €						
DEVESSET	Abonnement part CCVE	55,00 €	55,00 €			3,355 €	2,392 €	3,355 €	2,392 €
	Abonnement part SAUR	54,62 €	54,62 €						
	Conso part CCVE	0,50 €	0,50 €						
	Conso part SAUR	0,8534 €	0,8534 €						

2.2 Les taxes et les redevances

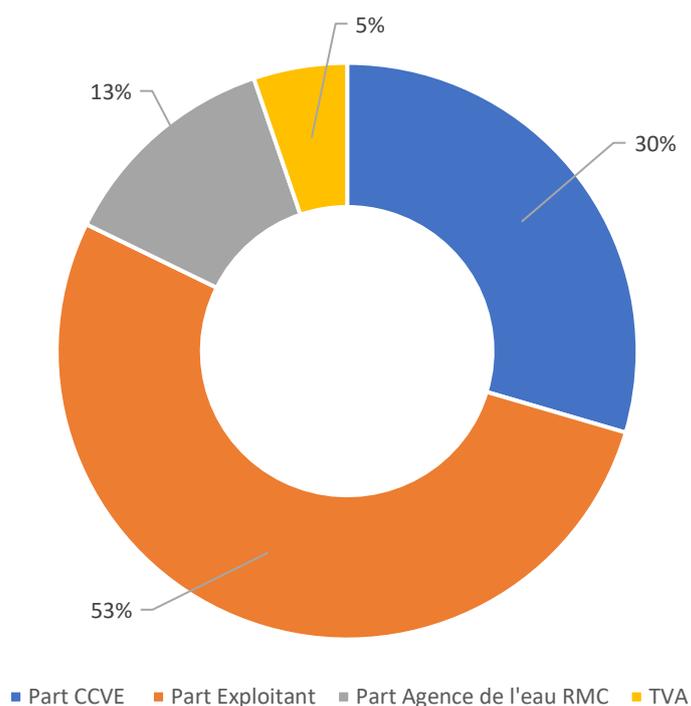
Agence de l'Eau	2020	2021	2022
Préservation des ressources en Eau (VP215)	0.067 € / m ³ HT	0.067 € / m ³ HT	0.067 € / m ³ HT
Lutte contre la pollution (VP216)	0.27 € / m ³ HT	0.28 € / m ³ HT	0.28 € / m ³ HT

Les tarifs de l'eau et les redevances « Préservation des ressources en eau » et « Lutte contre la pollution » sont assujettis à la TVA à 5,5 %.

2.3 Facture type pour 120 m³

<u>Eau potable</u>	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement CCVE	1	55,00 €	55,00 €	5,50%	3,03 €	58,0 €
Abonnement exploitant	1	51,85 €	51,85 €		2,85 €	54,7 €
Consommation CCVE	120	0,36 €	43,20 €		2,38 €	45,6 €
Consommation exploitant	120	1,027 €	123,19 €		6,78 €	130,0 €
Redevance pollution	120	0,28 €	33,60 €		1,85 €	35,4 €
Redevance Préservation ressource	120	0,067 €	8,04 €		0,44 €	8,5 €
Montant total Eau potable			314,88 €	5,50%	17,32 €	332,2 €

Facture 120 m³



2.77 € ttc par m ³ (y compris redevance de l'eau)
Part Saur – 1.46 € ht par m ³ Soit 53 %
Part Val'Eyrieux – 0.82 € ht par m ³ Soit 30%

2.4 Les divers frais d'accès au service

	Frais d'accès au service pour tout nouvel abonné		Frais d'ouverture		Frais de résiliation	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
CONTRAT PRINCIPAL	35,00 €	44,48 €	68,00 €	77,56 €	68,00 €	77,56 €
ROCHEPAULE	31,78 €	44,48 €	54,22 €	77,56 €	54,22 €	77,56 €
DEVESSET	32,07 €	44,48 €	54,70 €	77,56 €	49,84 €	77,56 €

2.5 Les recettes du service

N.B : les données suivantes sont tirées de l'addition des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation de la SAUR pour les 3 contrats.

Types de recettes	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Exploitation du service	896 405 €	887 492 €	951 100 €
Recettes liées aux travaux	12 247 €	29 909 €	38 100 €
Produits accessoires	27 943 €	49 941 €	51 400 €
Part perçue pour la collectivité	671 295 €	658 300 €	634 100 €
TOTAL	1 607 890 €	1 625 642 €	1 674 700 €

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 La qualité de l'eau

L'eau distribuée est ponctuellement de mauvaise qualité bactériologique du fait de la vulnérabilité chronique des captages aux pollutions microbiologiques et à la turbidité.

Le risque sanitaire lié à la distribution d'eau pouvant présenter des contaminations importantes, ne peut être négligé ; la mise en place de systèmes de désinfection doit être une priorité.

Le contrat de délégation de service public avec la SAUR prévoit la mise en place de système de désinfection autonome.

Les eaux sont faiblement minéralisées (conductivité moyenne 50µ/cm) et présentent régulièrement des valeurs de pH inférieures à la référence de qualité (pH = 6,5). Leur dureté est inférieure à 5°F (degré français). Ces eaux ne respectent pas l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique. Ces paramètres sont toutefois sans incidence directe sur la santé.

Le taux de conformité bactériologique moyen est de 97.6 %.

Les chiffres ci-dessous sont issus de l'addition des données suivantes : « l'eau point de mis en distribution », de « l'eau distribué » et de « l'eau brute » ou de « l'eau traitée » le cas échéant, relevées dans les Rapports Annuels de Délégués de 2022.

CONTRAT PRINCIPAL	Nombre analysé par		Nombre analysé par		Nombre conforme*		Nombre conforme*		% conformité		% conformité	
	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique
	(P101.1A)	(P102.1A)	(P101.1A)	(P102.1A)	(P101.1A)	(P102.1A)	(P101.1A)	(P102.1A)	(P101.1A)	(P102.1A)	(P101.1A)	(P102.1A)
	2021		2022		2021		2022		2021		2022	
CONTRAT PRINCIPAL	476	476	800	822	414	475	739	819	87,0%	99,8%	92,4%	99,6%
DEVESSET	7	27	23	63	7	27	23	62	100%	100%	100%	98%
ROCHEPAULE	1	1	31	31	1	1	31	31	100%	100%	100%	100%
Nombre total d'échantillons	484	504	854	916	422	503	793	912	95,7%	100%	97,5%	99%

* Conformés aux limites de qualité et non aux références de qualité.

* Calculé sur la base des informations non-conformité ARS (information et interdiction)

À chaque dépassement de référence ou limite de qualité, les actions suivantes sont systématiquement menées afin de retrouver une eau distribuée conforme, à savoir :

- Nettoyage et désinfection du captage de la ressource concernée
- Vidange, nettoyage et désinfection des réservoirs de stockage
- Purge du réseau de distribution
- Information à la Communauté de communes et à la mairie concernée

Selon la valeur de dépassement, information de la population effectuée au porte à porte pour restriction d'usages de consommation. Des bouteilles d'eau sont à disposition jusqu'à la levée de la restriction.

3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212)

Cet indicateur traduit le niveau d'avancement de la procédure de mise en conformité du captage

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action n'a été faite

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral de DUP

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Le code couleur ci-dessous permet d'identifier les interventions de la Communauté de communes Val'Eyrieux

Travaux réalisés récemment ou en cours
Procédure DUP en cours
Travaux programmés
Procédures programmées
Ouvrages désaffectés/ interconnectés

La Communauté de communes Val'Eyrieux dispose de 97 captages.

Nombre de captages classé par valeur de l'indicateur				
Valeur de l'indice	2019	2020	2021	2022
0	5	5	5	5
20	3	1	1	1
40	25	23	17	17
60	27	31	31	29
80	36	36	42	44
100	1	1	1	1

CAPTAGES	VP.194 Volume produit en m3	VP.212 année 2021	VP.212 année 2022
ACCONS_Captage FANGEAS	3978	60	60
ACCONS_Captage LES COMBES	3978	60	60
ACCONS_Captage RANC BARDON	3978	80	80
ACCONS_Captage VILLEBRION	1904	60	60
ACCONS_Réservoir BOUZOL	59030	80	80
Albon_captage la coste	471	60	60
Albon_captage la neuve	1185	60	60
Albon_captage la soubeyranne	483	80	80
Albon_captage les sources du fay	5387	80	80
Arcens_captage gerland	13956	80	80
Arcens_Captage lanteyron	626	80	80
Arcens_Captage Puits de l'eysse	9839	80	80
Chaneac_captage les bourges	2228	60	60
chaneac_captage les roches	2228	60	60
chaneac_captage l'hubac_st martin	3545	60	60
Chaneac_captage pespy	241	60	60
Chaneac_captage treynas	2228	60	60
Chaneac_forage serres	0	80	80
DEVESSET_fontaneyre-chauvignac	5769	80	80
DEVESSET-Captage espeyte	23945	60	60
DORNAS_Captage CUMINAILLES	1088	60	60
DORNAS_Captage MOLINES	11708	80	80
DORNAS_Captage NOIROLS	3286	40	40
Intres_captage la molle	5143	60	60
Intres_captage les sagnes	0	40	40
Issamoulenc_captage abeillouze	62	60	60
Issamoulenc_captage cervelas haut	852	80	80
Issamoulenc_captage cevelas bas	852	80	80
Issamoulenc_captage la rouvière	104	40	40
Issamoulenc_captage le serret	401	40	40
Issamoulenc_captage Les Auches Bas	156	60	60
Issamoulenc_captage Les Auches Haut	156	60	60
Issamoulenc_captage mère fontaine	486	60	60
Issamoulenc_captage praux	1306	80	80
Issamoulenc_captage ranches (foulix)	1255	80	80
Issamoulenc_captage_cros	254	60	60

JAUNAC_Captage PARADIS	1691	80	80
JAUNAC_Captage SARMEO	3606	60	60
lachapelle sous chaneac_captage fiagoux	165	40	40
lachapelle sous chaneac_captage la chamoche	0	0	0
Lachapelle sous chaneac_captage pailharès	5521	80	80
lachapelle sous chaneac_captage pranou	6322	40	40
Lachapelle-sous-Chanéac_captage reynaud, les baux, chareyre	0	0	0
MARIAC_Captage GIROND-LA COMBE	921	80	80
MARIAC_Captage LA FAYE	2778	80	80
MARIAC_Captage PEROUSSE	1275	40	40
MARIAC_Captage TRAPAYAC	407	40	40
ROCHEPAULE_Captage freydiere	4329	80	80
ROCHEPAULE_Captage la chapelle	2379	80	80
ROCHEPAULE_Grand Pre	4329	80	80
SAINT AGREVE_eyrieux (achat eau)	0	20	20
SAINT AGREVE_le chambon	46000	100	100
SAINT AGREVE_le pouzat (source la chapelle)	943	60	60
SAINT AGREVE_les chalayes (source Ladreyt)	1239	80	80
SAINT AGREVE_les sauvants (4 sources : sauvans, poularin, Lavenant et Les Plaines)	98814	80	80
Saint Clement_captage vahylles	15793	80	80
Saint Clement_captage valette haute et basse	518	60	60
Saint Jean Roure_captage font la legue	4176	80	80
Saint Jean Roure_captage l'audai	1507	80	80
Saint julien boutieres_captage Font couverte	4072	40	40
Saint julien boutières_captage hubac	3347	80	80
Saint julien boutieres_captage ollier la gare	0	40	40
Saint julien boutières_captage rimande	355	80	80
Saint Julien boutieres_captage Riouffrey	0	40	40
Saint julien boutieres_captage sauverzac	241	0	0
Saint julien boutieres_captage Signe Bernard	0	40	40
Saint julien boutieres_captage tabuant	301	80	80
Saint julien boutieres_captage teyssenaud	1700	0	0
Saint Martin de Valamas sources de champrouveyre champessac	110	60	60
Saint Martin de Valamas_sources de fontlachenal crezenoux	7709	60	80
Saint Martin de Valamas_sources de marlhincet	31111	80	80
Saint Martin de Valamas_sources d'helbuel	7538	60	60

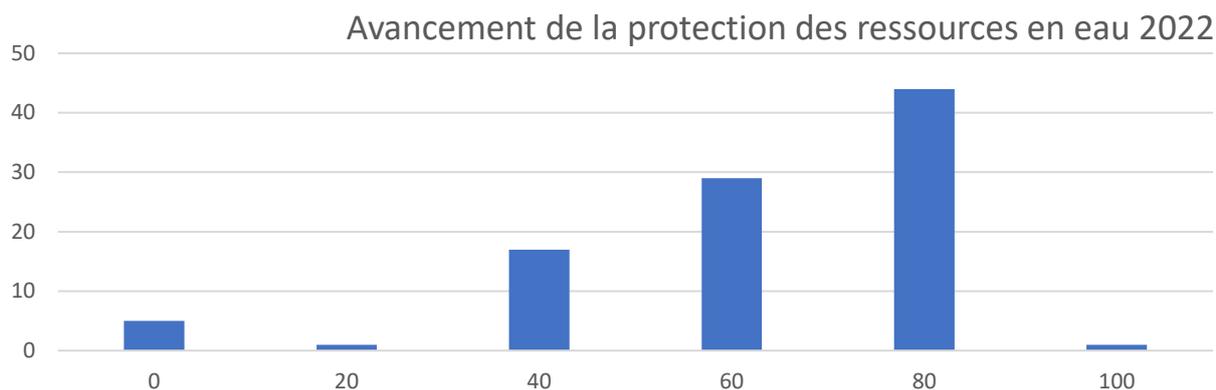
Saint Martin de Valamas_station de pompage de champchiroux	22400	60	60
Saint Pierreville_captage cognac bas	17628	80	80
Saint Pierreville_captage cognac haut	17628	80	80
Saint Pierreville_Captage CONCHIER	1840	80	80
Saint Pierreville_captage Maisonneuve	3358	80	80
Saint Pierreville_captage Vabre	3358	80	80
saint Pierreville_Forage de Tauzuc	3447	80	80
SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS_beauvert	11122	80	80
ST ANDEOL FOURCHARDES_Captage MOULIN DE VILLE	152414	80	80
ST BARTHELEMY LE MEIL_Captage LA GARDOUILLERE	8831	60	60
ST BARTHELEMY LE MEIL_Captage TROIS NOYERS	7264	40	40
ST CHRISTOL_Captage GRAND-PRE OU LE ROURE	0	60	60
ST CHRISTOL_Captage LA CRIQUE-TALARON	4045	80	80
ST CHRISTOL_Captage VERNET,CHAMPLOT	4979	0	0
ST GENEST LACHAMP_Captage CURINS	778	80	80
ST GENEST LACHAMP_Captage LA ROUVEYRET	1955	40	40
ST GENEST LACHAMP_Captage RIOUMENOU	19	40	40
ST GENEST LACHAMP_Captage SAINT GENEST	500	40	40
ST GENEST LACHAMP_Captage SERRE EN DON	970	40	40
st jeure d'andaure_les mailles	3653	60	60
st jeure d'andaure_ronsonnet	1027	80	80
ST JULIEN LABROUSSE_Captage GRAND BOUVEYRON	5459	60	60
ST JULIEN LABROUSSE_Captage L'ENFER-TROUILLER	780	80	80
ST JULIEN LABROUSSE_Captage LES VERNETS	341	60	60
ST MICHEL D'AURANCE_Captage DRECHOU	9938	80	80
VALEUR MEDIANE DE L'INDICE DE PROTECTION DES CAPTAGES	715 039	60	60

VP.059 : Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit. Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- en sortie d'usine de traitement,
- ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

VP.194 : volume prélevé au captage (à défaut la valeur correspond au volume mis en distribution)



3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGP) (P103.2B)

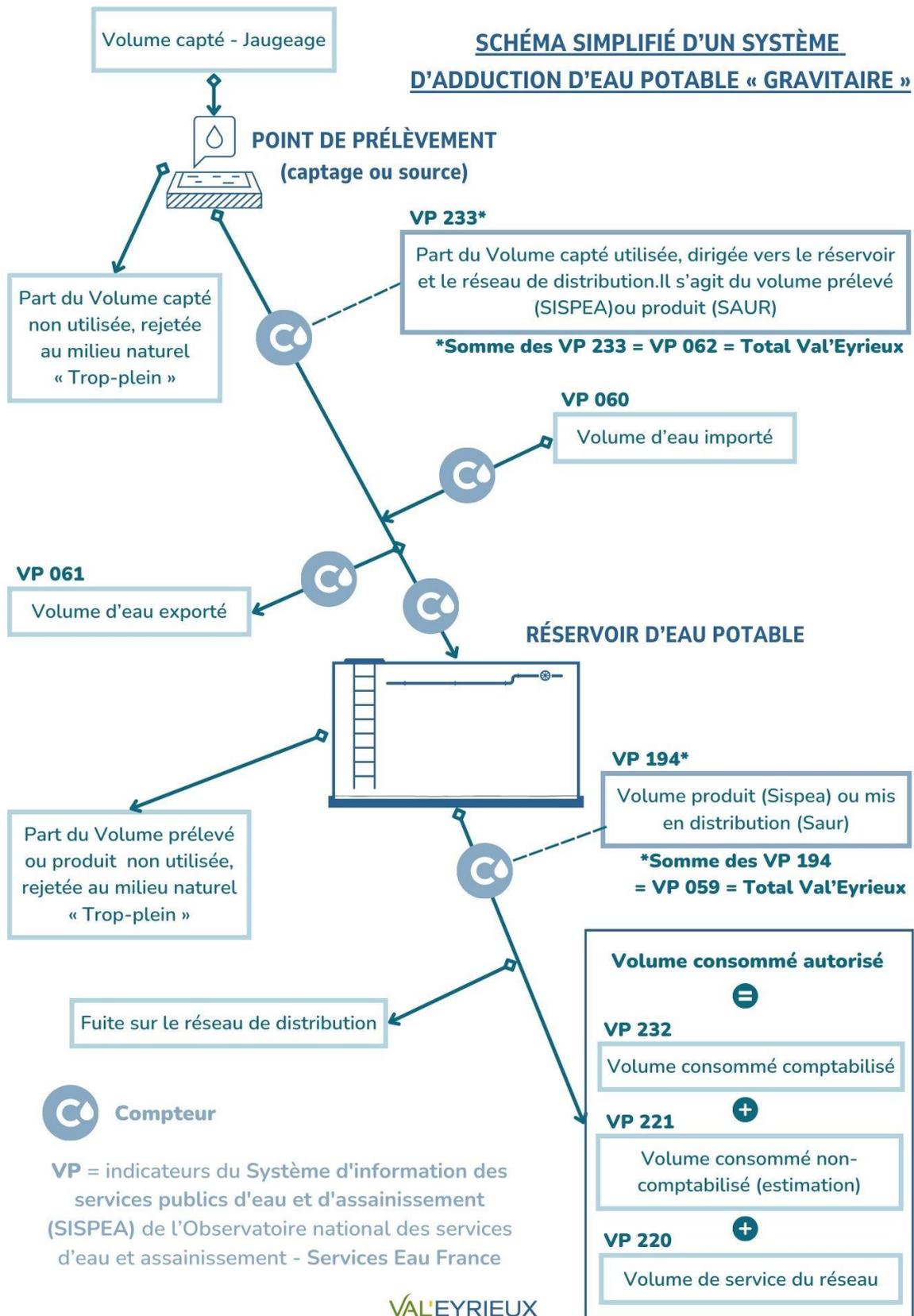
Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95 % du réseau mis à jour au moins une fois par an.

La réglementation prévoit que si cet indice est inférieur à 40 à la fin de l'année 2015, le montant de la redevance perçue par l'agence de l'eau sera majoré.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de cet indice pour les différents contrats :

Contrats	ICGP 2021	ICGP 2022
CONTRAT PRINCIPAL	91	92
DEVESSET	105	105
ROCHEPAULE	105	105

3.4 Les indicateurs de rendement du réseau de distribution (P104.3) et (P106.3)



a) Rendement de réseau

Le rendement du réseau de distribution compare les volumes d'eau introduits dans le réseau et ceux consommés par les usagers. La différence correspond aux volumes de pertes dont les fuites de réseau.

Le rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100.

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé (VP 232=VP063+VP201) + volume consommateurs sans comptage (VP221) + volume de service du réseau (VP220).

Volume mis en distribution = volume produit (VP59 mais sortie de réservoir) + volume importé (VP060) – volume exporté (VP061)

Les objectifs de rendement : 65 % dès 2021 et 85 % fin 2029.

Commune	UDI	m ³ prélevé / produit VP.223	Volume mis en distribution en m ³ ** VP.194	Trop plein	Volume de service / UDI	Volume consommé comptabilisé / UDI VP.232	Rendement P.104.3
Lachapelle sous Chanéac	Pranoux	10 205	6 322	3 883	253	3 552	60%
	Pailharès	5 521	5 521	-	221	2 284	45%
	Feogous	2 438	165	2 273	7	136	87%
Chanéac	La Chamoche	HS	HS	HS	HS	HS	
	Limis	3 545	3 545	-	142	1 526	47%
	Chanéac	17 124	6 685	10 439	267	6 274	98%
	Serres	725	725	-	29	411	61%
	Treynas Roche Besse	nc	nc	nc	nc	826	
St Jeure d'Andaure	St Jeure	9 198	3 653	5 545	146	3 482	99%
	Mazabrard	1 027	1 027	-	41	482	51%
St Clément	La Valette	14 652	518	14 134	21	452	91%
	Vahylle	17 229	15 793	1 436	632	8 756	59%
Arcens	Puits de l'Eysse	9 839	9 839	-	394	8 167	87%
	Source Gerland-Massas	20 493	13 956	6 537	558	12 298	92%
	Lanteyron	3 573	626	2 947	25	354	61%
St Jean Roure	Beauvert*	4 059	1 507	2 552	60	1 488	103%
	Font La Lègue	4 310	4 176	134	167	3 296	83%
St Julien d'Intres	St Julien Village*	9 983	3 347	6 636	134	4 913	151%
	Sauverzac	241	241	-	10	170	75%
	Tabuant	301	301	-	12	169	60%
	Chambonnet	nc	nc	nc	nc		
	Les Sagnes	HS	HS	HS	HS	HS	
	La Molle	5 835	5 143	692	206	2 595	54%
	Rimande*	355	355	-	14	344	101%
Issamoulenc	Abeillouse	62	62	-	2	59	98%
	Chatarus	1 255	1 255	-	50	864	73%
	Serret	401	401	-	16	333	87%
	Le Cros	254	254	-	10	199	82%
	Ferrière-Rouvière	104	104	-	4	77	78%
	Eglise Mère Fontaine Chef-Lieu	486	486	-	19	239	53%
	Cevalas*	1 704	1 704	-	68	2 166	131%
	Les Auches	1 088	312	776	12	218	74%
	Prau Pailhes	1 306	1 306	-	52	1 235	99%
St Pierreville	Tauzuc	4 012	3 447	565	138	2 715	83%
	Conchier Cros de Leyral	1 840	1 840	-	74	1 082	63%
	Cognac-Vabre-Maisonneuve	56 627	41 971	14 656	1 679	20 751	53%

Commune	UDI	m ³ prélevé / produit VP.223	Volume mis en distribution en m ³ ** VP.194	Trop plein	Volume de service / UDI	Volume consommé comptabilisé / UDI VP.232	Rendement P.104.3
Albon d'Ardèche	Feouzet*	483	483	-	19	597	128%
	La Coste-Serre Puy	471	471	-	19	262	60%
	La Neuve	1 185	1 185	-	47	996	88%
	Baruffe	5 387	5 387	-	215	4 174	81%
St Martin de Valamas	Darnepessac	3 104	110	2 994	4	104	98%
	Crezenoux-Font Lachenal	10 840	7 709	3 131	308	3 882	54%
	Marlhincet	69 681	62 221	7 460	2 489	41 381	71%
St Christol	St Christol	9 604	9 604	-	1 970	5 207	75%
St Barthelemy le Meil	St Barthelemy	13 363	8 831	4 532	353	7 106	84%
St Julien Labrousse	Saint Julien*	18 962	5 459	13 503	218	6 361	121%
	Les Vernets Le Serre	341	341	-	14	193	61%
	L'Enfer-Trouillet	3 533	780	2 753	195	581	99%
St Genest Lachamp	St Genest*	500	500	-	20	483	101%
	Bois de Soubeyrand	18	18	-	1	13	78%
	Curins	814	814	-	33	616	80%
	Serre en Don-Jouanvins*	970	970	-	39	1 462	155%
Jaunac	Sarmeou-Jaunac	3 606	3 606	-	144	3 469	100%
	Guignebert	1 691	1 691	-	68	1 213	76%
Accons	Villebrion*	3 844	1 904	1 940	76	2 016	110%
Mariac	Trapayac*	407	407	-	16	404	103%
	Girond*	938	924	14	37	914	103%
	Ribefaute	2 778	2 778	-	111	1 638	63%
Dornas	Noirois	3 286	3 286	-	933	838	54%
	Cuminailles-Grand Dornas*	1 088	1 088	-	44	1 217	116%
	Molines-Le Cros	2 990	2 990	-	120	1 923	68%
St Michel d'A.	St Michel	20 929	9 938	10 991	398	9 510	100%
Le Cheylard	Le Cheylard	566 253	208 133	358 120	8 144	188 330	94%
St Agrève	St Agrève	nc	132 930	nc	2 000	103 998	80%
	Pouzas	1 002	943	59	38	760	85%
	L'Adret-Chalayas	1 489	1 239	250	50	1 170	98%
St André en V.	St André	11 122	11 122	-	445	6 126	59%
Mars	Hugons-Les Vastres	1 310	1 310	-	52	1 114	89%
TOTAL CONTRAT PRINCIPAL		971 781	625 759	478 952	24 083	489 971	82%
Rochepeule		11 504	9 883		439	7 208	77%
Devesset		30 510	30 510	-	3 652	24 148	91%
TOTAL TOUS CONTRATS		VP.62 1 013 795	VP.59 666 152	478 952	28 174	521 327	82%

*Les volumes consommés sont supérieurs aux volumes produits du fait que certains clients de ces communes sont alimentés par les communes voisines, donc pas compatibles sur le bon UDI.

** Le volume mis en distribution est ramené sur la période de relève.

b) L'indice linéaire des pertes

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la quantité d'eau potable perdue par le système d'adduction d'eau potable par l'intermédiaire des fuites, défaillance de comptage...

L'indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours calculé sur l'année civile.

Le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Les objectifs concernant l'indice linéaire de pertes (ILP) : 0,48 m³/j/km globalement en 2029 et des ILP par secteur.

Contrats	Exercice	Volume mis en distribution en m ³ VP.59	Volume eau potable consommé autorisé en m ³ * VP. 220-221-232	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /Km/jour (P106.3)
CONTRAT PRINCIPAL	2020	468 884	367 210	373	0,75
	2021	486 336	385 657	403	0,68
	2022	625 759	514 054	545	0,56
DEVESSET	2020	29 304	24 176	41,7	0,34
	2021	27 920	27 580	41,7	0,02
	2022	30 510	27 824	41,7	0,18
ROCHEPAULE	2020	19 852	12 302	18,3	0,91
	2021	13 066	7 739	18,3	0,78
	2022	9 883	7 652	18,3	0,33
TOTAL des volumes / MOYENNE du rendement	2020	518 040	403 688	433	
	2021	527 322	420 976	463	
	2022	666 152	549 530	605	

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL (m ³ /j/km)	SEMI-RURAL(m ³ /j/km)	URBAIN (m ³ /j/km)
Ilp BON	<1,5	< à 3	< à 7
Ilp ACCEPTABLE	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Ilp MEDIOCRE	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Ilp MAUVAIS	> à 4	> à 8	> 15

4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sur le budget eau ne font l'objet d'aucune contribution du budget général.

4.1 Les études et travaux en 2022

- Les procédures administratives de mises en conformité des captages :
 - Vallée de la Dorne - Captages Dréchou, Serre en Don, Sarméo, Fangeas, Moulin de Ville, Cuminaille, Molines,
 - Lachapelle sous Chanéac – Captage de Pranoux
 - St Julien d'Intres – Captage de Sauverzac
 - St Christol – Captages de Vernets et Champlot
 - St Genest Lachamp - La Rouveyre

- Les travaux de mises en conformité des captages :
 - Albon d'Ardèche – La Soubeyranne
 - Arcens - Lanteyron
 - St Michel d'Aurance - Dréchou
 - St Clément - Vahylles -
 - Albon d'Ardèche - Le Fay
 - Saint Andéol de Fourchades - Moulin de Ville
 - Dornas - Molines
 - St Julien d'Intres - Tabuant

- Les travaux d'interconnexion
 - St Julien d'Intres - Interconnexion Village de St Julien -> La Grangette

- Les renouvellements et réhabilitations d'ouvrages
 - CCVE – Reprise de branchement
 - CCVE- Renouvellement réseaux + mise à la côte
 - Arcens – Traversée du bourg.
 - Belsentes (St Julien Labrousse) – Traversée du village
 - Saint Genest Lachamp– Réservoir de la Rouveyre
 - Devesset - Renouvellement de la conduite Malleval - Phase n°1

- Les schémas directeurs
 - St André en Vivarais
 - Rochepaule

- Les créations d'ouvrages
 - CCVE - Pose de compteur de production (captage) et de distribution (réservoir)
 - CCVE - Pose de robinet flotteurs
 - CCVE – Système de désinfection
 - CCVE - Mise en place 10 télésurveillances
 - Programme de sécurisation des accès aux sites d'eau potable
 - Mars – Désinfection
 - Lachapelle sous Chanéac - Désinfection Pailharès
 - Rochepaule - Désinfection

4.2 La programmation sur 2023 – Les nouvelles opérations

- Les procédures administratives de mises en conformité des captages :
 - Issamoulenc – Finalisation pour le captage du Serret.
 - Lachapelle sous Chanéac – Captage de Feogous

- Les travaux de mises en conformité des captages :
 - Accons - Fangeas
 - Chanéac - Bourges
 - Albon d'Ardèche - La neuve
 - Issamoulenc - Mère Fontaine
 - Jaunac - Sarméo

- Les travaux d'interconnexion
 - Issamoulenc - Interconnexion entre Hameau de Pailhès et Abeillouse Haut

- Les renouvellements et réhabilitations d'ouvrages
 - St Martin de Valamas - Rue Royale - renouvellement conduite
 - St Barthélémy le Meil – Renouvellement conduite lieudit Laudie
 - Mariac – Renouvellement d'une partie de la conduite de distribution de Chadenac
 - Mariac – Renouvellement des conduites d'eau potable Village Pont de Fromentière

- Le Cheylard – Renouveau de la conduite de distribution RD 578 (rte de Lamastre)
 - St Clément – Réfection de l'étanchéité du réservoir de la Scie
 - St Agrève – Réfection de l'étanchéité de la bache de pompage Eyrieux
- Les schémas directeurs
- Finalisation du SDAEP de St André en Vivarais
 - Finalisation du SDAEP de Rochepaule
- Les créations d'ouvrages
- CCVE - Pose de compteur de production (captage) et de distribution (réservoir)
 - CCVE - Pose de robinet flotteurs
 - CCVE – Système de désinfection
 - CCVE - Mise en place télésurveillances
 - Programme de sécurisation des accès aux sites d'eau potable
 - St Pierreville – Désinfection Cognac ou Grange de Vabre
 - St Agrève – Création réseau dédié la zone Equiblues
- Nouvelles dessertes en eau potable : études et travaux
- Le Cheylard - Extension eau potable et assainissement chemin de Peyre Blanc (zone U) - 50 ml
 - Lachapelle sous Chanéac – Extension eau et assainissement – 60 ml
 - St André en Vivarais - Extension la Souche 120ml
 - St Barthélémy le Meil – extension AEP Aoulas - 40 ml
 - CCVE Etude hydrogéologique - Source de Molines BOREE + Raccordement de Molines sur Réseaux existants (Arcens, St Martin et Vallée de la Dorne)
 - CCVE Etude hydrogéologique - Recherche secteur de St Agrève
 - St Agrève – Desserte zone U Rascles SUD

4.3 L'état de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2022 est de 1 030 288 €

L'annuité de dette réglée en 2022 : 167 669 €

NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU

ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,87 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 13 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sapea 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

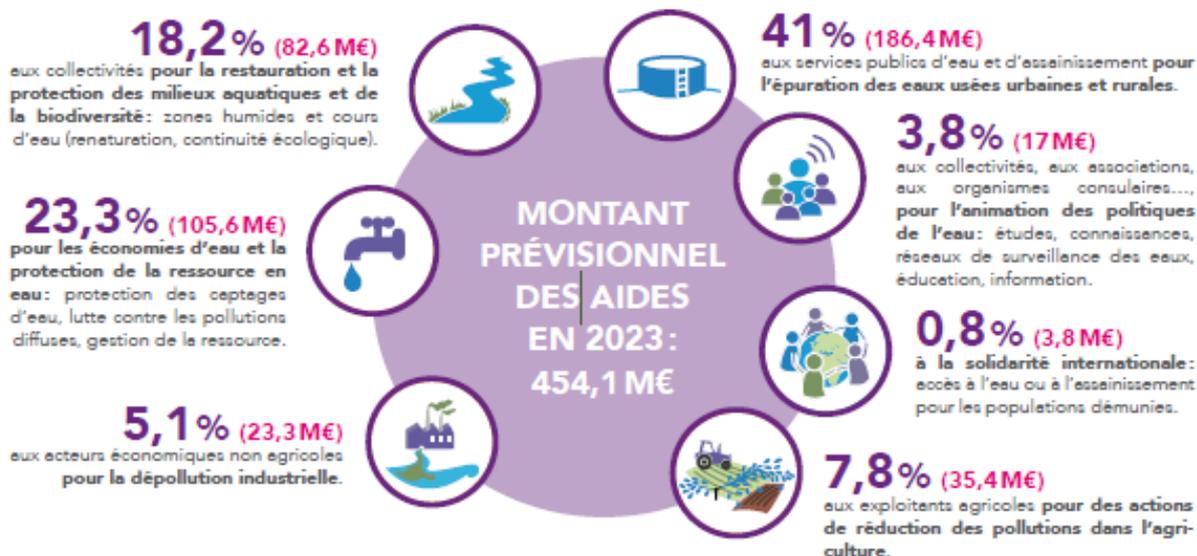
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

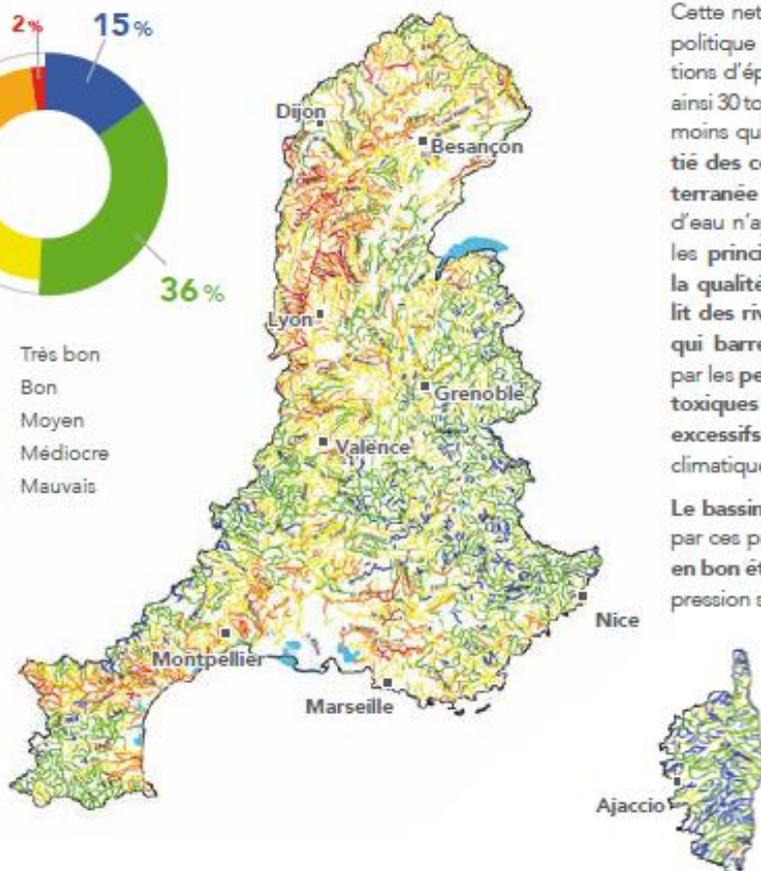
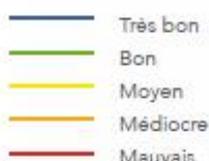
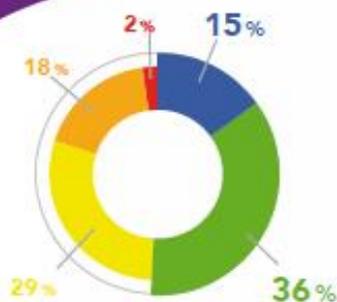


- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

Twitter: @SauvonsLeau | Instagram: @sauvonsleaufr
in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse